

LA JUSTICE

Bureaux et ateliers, 457-459 rue Sussex.

"DIEU ET MON DROIT."

TÉLÉPHONE: RIDEAU 738

31ème ANNÉE. No. 7.

JOURNAL HEBDOMADAIRE.—ABONNEMENT, \$1.00. (Strictement payable d'avance.)

OTTAWA, 10 JUILLET 1914.

Plus de bienveillance

Tous les amis de la cause scolaire ont bien voulu s'acquiescer à la Commission des Écoles séparées d'Ottawa, et de ce fait, l'atmosphère de la capitale depuis longtemps désignée par les commissions irlandaises—si l'on excepte toutefois le turbulent O'Neill—se sent modifiée, mercredi soir, plus bienveillante que de coutume. On ne pourra espérer trop ardemment que ces bons sentiments soient sincères et que nos coreligionnaires irlandais abandonnent à son fanatisme étroit un O'Neill beaucoup plus tapageur que dangereux. Tout le monde profiterait de meilleures relations entre les deux camps. Et sans vouloir en quoi que ce soit précher la politique des compromis, nous avons le droit de féliciter ceux qui se forment d'adoucir les angles et d'amener plus de bienveillance entre les représentants d'une population catholique. La chicane a en effet assez longtemps duré à la Commission pour qu'un changement dans le sens du mieux nous porte à exprimer publiquement notre joie.

Dans son rapport, le *Citizen* se hâte assurément trop de chanter victoire pour la faction séparatiste. Sans doute, chacun désire voir régner la plus douce harmonie à la Commission, mais encore faut-il prendre *en grano salis* les affirmations du *Citizen*. Et du fait que le président de la Commission a déclaré—et il est juste de l'en louer—que tout serait mis en œuvre pour en arriver à une entente, il ne faudrait pas entonner la défaite de la section française. Et nous pouvons ajouter ici que le *Citizen* et ceux qui il porte en son cœur font acte de pauvre civisme en manifestant un empressement de mauvais aloi.

Tout ce que les commissaires irlandais ne répudieraient pas comme nous la clause 17, nous a déclaré hier M. Samuel Genest, aucune entente ne sera possible. C'est là le point essentiel, la grave question. Que les Irlandais nous appuient dans nos revendications contre ce règlement injuste, et nous serons alors prêts aux plus larges concessions. Tout ce qui se rapporte aux opérations financières ou à la régulation de la Commission est pour nous chose importante mais secondaire vis-à-vis la question de principe pour laquelle nous luttons.

Le commissaire Lanigan avait l'intention de proposer une motion à l'effet de rescinder les pouvoirs du Président en ce qui concerne l'engagement ou la destitution des instituteurs, mais cette motion n'a pas été érigée en loi. Ce projet aurait tout probablement été déclaré hors d'ordre, si M. Lanigan avait persisté à le maintenir. Comme une assemblée spéciale doit avoir lieu mardi prochain, M. Lanigan tentera alors de présenter sa motion. Nous n'osons prédire qu'elle aura un heureux sort.

On assure que les salaires vont être payés au personnel enseignant. Il n'y a pas de doute que les intéressés vont accueillir cette nouvelle avec un enthousiasme facile à comprendre.

Si les Irlandais voulaient se rendre compte une fois pour toutes que leur salut est de se tenir unis avec l'élément franco-canadien, cette bienveillance se transformerait rapidement en une confiance réciproque. Au lieu d'offrir l'aspect d'un camp retranché, la Commission scolaire redeviendrait un lieu de paix et de concorde. Tout marcherait à merveille dans le meilleur des mondes. Tout en nous laissant aller aux extrêmes limites de l'optimisme, nous ne pouvons nous empêcher de réfléchir sur les graves risques d'une entente probable. Sans doute plusieurs commissaires irlandais seraient prêts à enterrer la hache de guerre, mais la présence d'un O'Neill est suffisante pour rallumer l'importeur quel incendie de race.

Toutefois nous faisons des vœux pour que l'on arrive à se parler sans passion et à s'expliquer sans fanatisme, comme les choses doivent se passer dans une assemblée bien constituée.

Tant que M. Genest sera à son poste, personne n'a besoin de craindre que nos intérêts nationaux ne soient entamés. Et tout en étant prêt à faire son possible pour amener les Irlandais à nous rendre justice, M. Genest n'est pas l'homme des demi-mesures ni des compromis.

Que le *Citizen* et ceux qui se disent bien disposés à notre égard, ne perdent pas de vue ce point important de l'entente qui se prépare.

Nous ne voulons pas rendre plus difficiles les relations jusqu'ici par trop tendues, mais il est nécessaire de ne pas se laisser bercer par des affirmations du genre de celles du *Citizen*. Tout en nous déclarant fiers de voir régner la bonne amitié parmi les commissaires, nous ne voudrions pas que l'on puisse penser que nous serions prêts à sacrifier le moindre principe en cause.

MAURICE MORISSET.

Lettre de remerciement

NOUS NOUS FAISONS UN PLAISIR de publier la lettre suivante que nous adresse M. Charles-J. Charlebois, l'habile directeur de la Chorale "Christophe Colomb".

Aux membres et amis de la Chorale "Christophe Colomb".

Les représentations de notre ode symphonique "Christophe Colomb", sont maintenant terminées. Animé d'un sentiment de gratitude envers les bienfaiteurs de l'entreprise, il me semble qu'il est impérieux pour moi d'offrir mes plus sincères remerciements, au nom du comité d'organisation et de l'hospice Saint-Charles, à tous ceux et à toutes celles qui m'ont si généreusement prêté leur concours en vue du succès artistique de ces soirées musicales. Ces efforts n'ont pas été infructueux, puisque tous les connaisseurs ont apprécié et vivement applaudi l'interprétation de l'oeuvre de Félixien David.

Merci surtout aux chanteurs et aux chanteuses qui ont déployé tant de zèle et de dévouement, et se sont imposés tant de sacrifices pour apprendre leurs partitions respectives.

Merci à mon compagnon de travail, M. Nap. Mathé, qui s'est dévoué sans relâche pour le succès musical, et pour l'organisation des concerts. Merci aux divers maîtres de chapelle qui se sont eux-mêmes joints à la chorale et qui ont sollicité leurs choristes d'y participer. Merci aux solistes et aux accompagnateurs, dont les noms sont bien connus, qui ont, sans hésitation, mis leurs talents au service de la charité.

Mes remerciements s'adressent encore aux journaux canadiens-français qui nous ont généreusement ouvert leurs colonnes pour fins de réclame et de publicité.

Enfin les dames patronnesses de l'hospice Saint-Charles ont droit à nos félicitations et à nos sentiments de reconnaissance pour la part importante qu'elles ont prise à l'organisation de ces soirées-bénéfices.

En un mot, j'éprouve une vive reconnaissance envers tous ceux qui nous ont encouragés de quelque façon. Si nous n'avons pas obtenu le succès financier que nous avions désiré, cela dépend sans doute de plusieurs circonstances et de certains contretemps imprévus. Nous espérons que nos compatriotes nous encourageront d'une manière plus tangible, si l'occasion se présente à l'avenir. Tous l'admettront, il y a une énorme distance entre le bien accompli par les auditions de belle et saine musique—de celle qui "adoucit les mœurs", qui recrée tout en rendant meilleur—et l'influence démoralisatrice des amusements banals, souvent aussi pernicieux et perversiténés qu'ennuyeux, que l'on trouve dans la plupart de nos théâtres.

Bien à vous,

CHAR.-J. CHARLEBOIS,

Directeur musical.

N. B.—Nos remerciements tout particuliers aux souscripteurs dont les noms suivent:

Monsieur Stagni, \$5.00; M. J. Moynier, \$25.00; M. Thos. Ahearne, \$10.00; Hon. S. N. Parent, \$5.00; M. R. Fotheringham, \$10.00; M. W. L. Scott, \$5.00; C. W. Lindsay Ltd., \$5.00; M. A. A. Dion, \$5.00.

Nous tenons également à remercier les autres donateurs dont les remises réunies forment la jolie somme de cent-treize piastres.

C. J. C.

Aux retardataires

Au mois de mai dernier, l'administration de LA JUSTICE LIMITEE faisait parvenir à tous ceux qui n'étaient pas en règle avec la caisse du journal la "Justice" un pressant appel de payer leur abonnement. Quelques abonnés seulement ont jugé à propos de faire remise. Par négligence ou par oubli, toutefois, la grosse majorité des souscripteurs n'ont pas cru devoir donner signe de vie. Nous disions dans notre lettre circulaire du mois de mai:

"Nous sommes prêts à continuer la lutte, à condition que l'on ne perde pas totalement de vue quelques ressources il faut mettre en œuvre pour faire vivre, grandir et prospérer un journal de combat.

"Votre remise n'est que peu de chose, mais songez que votre cas se répète des milliers de fois, et que la réunion de toutes ces relevances formera un montant qui nous aidera à lutter vaillamment."

Vu le piètre résultat de nos réclamations, nous avons décidé de revenir aujourd'hui à la charge par la voix de notre journal. Nous prions donc TOUS CEUX qui nous doivent un an d'abonnement—ou plus—de bien vouloir se rendre à notre nouvelle demande.

Si d'ici quinze jours les retardataires ne se sont pas occupés de nous faire parvenir leur remise, nous nous verrons forcés de transporter leur compte entre les mains de nos avocats pour perception. Personne n'aura le droit de s'offenser, puisque tous et chacun auront été plusieurs fois avertis.

LA JUSTICE LIMITEE.

457-459, rue Sussex, Ottawa, Ontario.

DECISIONS JUDICIAIRES CONCERNANT LES JOURNAUX

1—Toute personne qui retire régulièrement un journal du bureau de poste, qu'elle ait souscrit ou non, que ce journal soit adressé à son nom ou à celui d'un autre est responsable du paiement.

2—Toute personne qui renvoie un journal est tenue de payer tous les arriérés qu'elle doit sur son abonnement, autrement l'éditeur peut continuer à le lui envoyer jusqu'au moment du paiement, qu'elle ait retiré ou non le journal du bureau de poste.

3—Tout abonné peut être poursuivi pour abonnement dans le district ou le journal se publie, lors même qu'il demeurerait à des centaines de lieues de cet endroit.

4—Les tribunaux ont décidé que le fait de retirer un journal du bureau de poste, ou de changer de résidence et de laisser accumuler les numéros, à l'ancienne adresse constitue une preuve "prima facie" d'intention de fraude.

Exemples à suivre

NOS FRÈRES DE L'OUEST viennent de nous donner des exemples du meilleur patriotisme. A Edmonton et à Prince-Albert, le spectacle a été des plus réconfortants. Et le vaillant *Patriote* de l'Ouest attire notre attention sur le fait—si important et trop peu compris en Ontario—que les questions nationales doivent passer avant tout ce qui touche à la politique.

Écoutons les encouragements prodigués par *Patriote*:

"Au Congrès de Prince-Albert, nous avons entendu les représentants officiels de la politique, un ministre fédéral conservateur, et deux ministres provinciaux libéraux, nous parler en vrais catholiques et en vrais patriotes.

"L'exemple qui fut donné en cette circonstance mérite les félicitations et la reconnaissance de tous; il est tout à l'honneur des hommes publics qui se sont élevés ainsi à la véritable conception de leur rôle social.

"Comme le philosophe qui se mit à marcher pour démontrer le mouvement, nos hommes d'état catholiques ont démontré un fait que l'entente parfaite est établie au-dessus des partis politiques, sur le terrain catholique et national.

"Puisse cet exemple être partout suivi!

"Il sera d'autant mieux que le peuple saura lui-même faire passer les intérêts de sa foi et de sa langue avant toute autre considération d'ordre supérieur. Il faut aider nos représentants à nous aider."

"L'Association à base franchement catholique et nationale sera la force qui fera contrepoids à la coalition des intérêts privés qui entraînent trop souvent la politique dans des voies étroites et préparent les lois injustes au détriment de la nation toute entière.

"Les partis politiques sont une nécessité d'un régime constitutionnel, et chacun est libre de choisir celui qui lui convient. Mais au-dessus du parti il y a les intérêts de notre langue et de notre foi que nous ne devons jamais laisser asservir.

"Soyons unis avant tout comme catholiques et comme patriotes et nos hommes politiques, de quelque parti qu'ils soient, pourront compter sur nous comme nous pourrions compter sur eux."

Espérons que nos hommes politiques ontariens s'efforceront d'imiter ceux qui ont su bien faire. LUDOVIC.

A propos de cet oubli

VENDREDI DERNIER, nous nous élevons contre l'oubli commis par M. Olivier Asselin dans une interview publiée dans le *Devoir* de Montréal. Et nous disions à ce sujet:

"Plusieurs de nos amis et nous-mêmes ont été assez justement déconcertés de lire dans le *Devoir*, de Montréal, les déclarations faites par M. Olivier Asselin, relativement au rôle joué par la presse canadienne-française de l'Est d'Ontario, dans la récente lutte électorale. Au cours d'une entrevue communiquée au représentant du *Devoir*, M. Asselin—après avoir passé en revue les divers mérites des journaux franco-canadiens d'Ontario—n'a pas seulement fait mention de la "Justice".

"Comme nous connaissons personnellement la droiture d'esprit et la générosité de caractère de M. Asselin, nous avons pensé que l'ancien président de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal nous avait tout bonnement oubliés. D'autre part, M. Asselin n'était pas obligé de parler de nous, et bien que ses compliments puissent être hautement prisés, chacun admettra qu'ils ne sont indispensables à personne."

"La seule chose dont notre journal se plaindra, c'est que si M. Asselin a le droit de nous oublier, il n'a pas le droit de nous exclure. Les luttes de la "Justice" en faveur de la cause française sont assez connues en Ontario—et même à Montréal—pour que des phrases comme celles-ci constituent un non-sens et une injustice:

"Et notre association a aussi exprimé toute sa satisfaction de voir que le seul journal de langue française qui a soutenu dans l'Est d'Ontario la cause canadienne-française, c'est le *Droit*."

Nous ne savons trop pour quelle raison, M. Asselin n'a pas cru devoir—jusqu'à aujourd'hui du moins—nous rendre justice. Sincèrement, nous nous attendions à mieux de la part de l'ancien président de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal. Nous constatons cependant avec une bien légitime satisfaction que l'on a tenu ailleurs à rappeler au public que notre journal méritait un meilleur traitement.

En effet, l'*Action Sociale*, de Québec, dans sa livraison de samedi dernier, publie à notre égard les commentaires très flatteurs qui suivent:

"M. Olivier Asselin a donné récemment au *Devoir* de Montréal une interview au cours de laquelle il nous semble avoir fait quelques oubliés qu'en justice pour nos confrères de langue française d'Ontario, nous désirons signaler à nos lecteurs.

"M. Asselin a déclaré en effet au cours de sa conversation: "Notre association a aussi exprimé toute sa satisfaction de voir que le seul journal de langue française qui a soutenu dans l'Est d'Ontario la cause canadienne-française, c'est le *Droit*."

voilà que le seul journal de langue française qui a soutenu dans l'Est d'Ontario la cause canadienne-française, c'est le *Droit*."

"Il est vrai que l'attitude ferme, vaillante et courtoise du *Droit* a été admirable; mais il serait regrettable de laisser se répandre l'opinion qu'il a été le seul à soutenir la cause; parmi les autres journaux de langue française, nous en connaissons cinq ou six—nous savons bien que le *Monteur*, de Hawkesbury a flechi au milieu de la campagne, que le *Sentinel* n'a servi d'autres intérêts que ceux du candidat Évantré, et que le *Temps*, pour des raisons péunaires, a soutenu et défendu M. Whitney et ses amis; mais, en revanche, nous avons vu à l'oeuvre le *Claron*, de Windsor, qui a été superbe d'entrain et sa campagne a été couronnée de succès; nous avons vu le *Justice* revendiquer elle aussi avec un vigoureux, une force, une opiniâtreté dignes des meilleurs éloges, les droits du français. Le *Droit* lui-même, du reste, a tenu à féliciter ces deux journaux. Le *Droit* et la *Justice* sont d'ailleurs chez nous et les Franco-Américains les journaux ontariens en qui on cherche le plus volontiers le reflet de la pensée canadienne-française-là-bas; on leur demande les choses les plus fidèles des luttes qui se livrent et leur avant-goût de succès qu'on se permet de remporter dans la tourmente du fanatisme qui bat son plein en Ontario et suscite des soldats vaillants et héroïques, des chevaliers de la plume qui défendent l'âme française et catholique contre les attaques ouvertes et les sourdes menées des loges orangistes.

"Les luttes permettent au *Droit* et à la *Justice* de bien mériter de la patrie et il s'y appliquent avec une égale énergie.

"La justice demandait que nous rétablissions les faits."

Nous sommes heureux de rendre hommage à qui de droit pour ces réconfortantes paroles. M. M.

Sam Hughes et les jaunes

SAM HUGHES, NOTRE BOUILLANT ministre de la Milice, pourrait en rencontrer aux meilleurs agents de Harman. Personnellement, mieux que lui, n'a le don ou la morgue de tenir constamment son plumet sous le nez du public. Ce n'est pas un guerrier ordinaire! Il ne peut marcher un pas sans faire sonner ses bottes et sans piler sur les pieds de quelqu'un. Et tous ses mouvements sont calculés en vue d'une réclame aussi vile de ses communs que gonfiée d'un orgueil inconcevable. Après avoir soulevé la vindicte française et catholique au sujet de l'incident du soixante-cinquième régiment, Sam Hughes tente de faire accroire aux gens sérieux qu'il a l'intention de pourfendre les orangistes. Tout le temps le colonel veut faire parler de lui. Sa récente lettre ouverte aux jaunes est une nouvelle preuve de ce que nous avançons. Après avoir posé en martyr des catholiques, Sam Hughes veut étaler la prétendue persécution que font subir à sa milice personnelle ses frères en tables. On ne peut guère pousser plus loin la comédie.

Faisant quelques commentaires sur ce nouvel exploit de notre ministre de la Guerre, M. Jean Dumont dit ce qui suit dans le *Devoir*:

"M. Sam Hughes vient d'adresser une lettre ouverte à ses fidèles orangistes à propos de l'incident du 65ème bataillon.

"Tant que les protestations ne sont venues que des catholiques, le ministre de la Milice s'en est plutôt amusé; partant des orangistes, elles semblent l'inquiéter. Pourquoi? Les protestations de ses amis n'ont pourtant pas le caractère féroc que marquent habituellement les délibérations des loges. Ne sommes-nous pas en présence d'une affaire organisée entre copains pour permettre au mandarin de poefer un rare culot. Affirmant d'abord que les principes orangistes "sont les meilleurs qui aient jamais été énoncés sur la constitution de la société", le ministre de la Milice admet qu'il se glisse malheureusement "des fatmatiques" dans l'association, et que ce sont ceux-là qui le dénoncent d'avoir laissé parader les soldats à la procession de la Fête-Dieu. Puis il rappelle l'attitude qu'il est "l'honneur" d'adopter à propos de la question scolaire manitobaine, alors qu'il combattit la politique Tupper et la politique Laurier. Après quoi il fait l'éloge du 65ème pour sa conduite lors de la rébellion du Nord-Ouest, reconnaît que les processions religieuses sont permises par la loi, partant, que "les soldats" ont la permission d'y prendre part; il ajoute qu'ils ne peuvent y "porter les armes du gouvernement". Quant aux armes privées, c'est l'affaire des autorités municipales ou du ministre de la Justice à voir, et l'avocat général, déclare-t-il, bon protestant et orangiste, certifie le ministre de la Milice, n'y voit pas d'objection. Cependant, continue le colonel-ministre, j'espère qu'il se glisse malheureusement "des fatmatiques" dans l'association, et que ce sont ceux-là qui le dénoncent d'avoir laissé parader les soldats à la procession de la Fête-Dieu. Puis il rappelle l'attitude qu'il est "l'honneur" d'adopter à propos de la question scolaire manitobaine, alors qu'il combattit la politique Tupper et la politique Laurier. Après quoi il fait l'éloge du 65ème pour sa conduite lors de la rébellion du Nord-Ouest, reconnaît que les processions religieuses sont permises par la loi, partant, que "les soldats" ont la permission d'y prendre part; il ajoute qu'ils ne peuvent y "porter les armes du gouvernement". Quant aux armes privées, c'est l'affaire des autorités municipales ou du ministre de la Justice à voir, et l'avocat général, déclare-t-il, bon protestant et orangiste, certifie le ministre de la Milice, n'y voit pas d'objection. Cependant, continue le colonel-ministre, j'espère qu'il se glisse malheureusement "des fatmatiques" dans l'association, et que ce sont ceux-là qui le dénoncent d'avoir laissé parader les soldats à la procession de la Fête-Dieu. Puis il rappelle l'attitude qu'il est "l'honneur" d'adopter à propos de la question scolaire manitobaine, alors qu'il combattit la politique Tupper et la politique Laurier. Après quoi il fait l'éloge du 65ème pour sa conduite lors de la rébellion du Nord-Ouest, reconnaît que les processions religieuses sont permises par la loi, partant, que "les soldats" ont la permission d'y prendre part; il ajoute qu'ils ne peuvent y "porter les armes du gouvernement". Quant aux armes privées, c'est l'affaire des autorités municipales ou du ministre de la Justice à voir, et l'avocat général, déclare-t-il, bon protestant et orangiste, certifie le ministre de la Milice, n'y voit pas d'objection. Cependant, continue le colonel-ministre, j'espère qu'il se glisse malheureusement "des fatmatiques" dans l'association, et que ce sont ceux-là qui le dénoncent d'avoir laissé parader les soldats à la procession de la Fête-Dieu. Puis il rappelle l'attitude qu'il est "l'honneur" d'adopter à propos de la question scolaire manitobaine, alors qu'il combattit la politique Tupper et la politique Laurier. Après quoi il fait l'éloge du 65ème pour sa conduite lors de la rébellion du Nord-Ouest, reconnaît que les processions religieuses sont permises par la loi, partant, que "les soldats" ont la permission d'y prendre part; il ajoute qu'ils ne peuvent y "porter les armes du gouvernement". Quant aux armes privées, c'est l'affaire des autorités municipales ou du ministre de la Justice à voir, et l'avocat général, déclare-t-il, bon protestant et orangiste, certifie le ministre de la Milice, n'y voit pas d'objection. Cependant, continue le colonel-ministre, j'espère qu'il se glisse malheureusement "des fatmatiques" dans l'association, et que ce sont ceux-là qui le dénoncent d'avoir laissé parader les soldats à la procession de la Fête-Dieu. Puis il rappelle l'attitude qu'il est "l'honneur" d'adopter à propos de la question scolaire manitobaine, alors qu'il combattit la politique Tupper et la politique Laurier. Après quoi il fait l'éloge du 65ème pour sa conduite lors de la rébellion du Nord-Ouest, reconnaît que les processions religieuses sont permises par la loi, partant, que "les soldats" ont la permission d'y prendre part; il ajoute qu'ils ne peuvent y "porter les armes du gouvernement". Quant aux armes privées, c'est l'affaire des autorités municipales ou du ministre de la Justice à voir, et l'avocat général, déclare-t-il, bon protestant et orangiste, certifie le ministre de la Milice, n'y voit pas d'objection. Cependant, continue le colonel-ministre, j'espère qu'il se glisse malheureusement "des fatmatiques" dans l'association, et que ce sont ceux-là qui le dénoncent d'avoir laissé parader les soldats à la procession de la Fête-Dieu. Puis il rappelle l'attitude qu'il est "l'honneur" d'adopter à propos de la question scolaire manitobaine, alors qu'il combattit la politique Tupper et la politique Laurier. Après quoi il fait l'éloge du 65ème pour sa conduite lors de la rébellion du Nord-Ouest, reconnaît que les processions religieuses sont permises par la loi, partant, que "les soldats" ont la permission d'y prendre part; il ajoute qu'ils ne peuvent y "porter les armes du gouvernement". Quant aux armes privées, c'est l'affaire des autorités municipales ou du ministre de la Justice à voir, et l'avocat général, déclare-t-il, bon protestant et orangiste, certifie le ministre de la Milice, n'y voit pas d'objection. Cependant, continue le colonel-ministre, j'espère qu'il se glisse malheureusement "des fatmatiques" dans l'association, et que ce sont ceux-là qui le dénoncent d'avoir laissé parader les soldats à la procession de la Fête-Dieu. Puis il rappelle l'attitude qu'il est "l'honneur" d'adopter à propos de la question scolaire manitobaine, alors qu'il combattit la politique Tupper et la politique Laurier. Après quoi il fait l'éloge du 65ème pour sa conduite lors de la rébellion du Nord-Ouest, reconnaît que les processions religieuses sont permises par la loi, partant, que "les soldats" ont la permission d'y prendre part; il ajoute qu'ils ne peuvent y "porter les armes du gouvernement". Quant aux armes privées, c'est l'affaire des autorités municipales ou du ministre de la Justice à voir, et l'avocat général, déclare-t-il, bon protestant et orangiste, certifie le ministre de la Milice, n'y voit pas d'objection. Cependant, continue le colonel-ministre, j'espère qu'il se glisse malheureusement "des fatmatiques" dans l'association, et que ce sont ceux-là qui le dénoncent d'avoir laissé parader les soldats à la procession de la Fête-Dieu. Puis il rappelle l'attitude qu'il est "l'honneur" d'adopter à propos de la question scolaire manitobaine, alors qu'il combattit la politique Tupper et la politique Laurier. Après quoi il fait l'éloge du 65ème pour sa conduite lors de la rébellion du Nord-Ouest, reconnaît que les processions religieuses sont permises par la loi, partant, que "les soldats" ont la permission d'y prendre part; il ajoute qu'ils ne peuvent y "porter les armes du gouvernement". Quant aux armes privées, c'est l'affaire des autorités municipales ou du ministre de la Justice à voir, et l'avocat général, déclare-t-il, bon protestant et orangiste, certifie le ministre de la Milice, n'y voit pas d'objection. Cependant, continue le colonel-ministre, j'espère qu'il se glisse malheureusement "des fatmatiques" dans l'association, et que ce sont ceux-là qui le dénoncent d'avoir laissé parader les soldats à la procession de la Fête-Dieu. Puis il rappelle l'attitude qu'il est "l'honneur" d'adopter à propos de la question scolaire manitobaine, alors qu'il combattit la politique Tupper et la politique Laurier. Après quoi il fait l'éloge du 65ème pour sa conduite lors de la rébellion du Nord-Ouest, reconnaît que les processions religieuses sont permises par la loi, partant, que "les soldats" ont la permission d'y prendre part; il ajoute qu'ils ne peuvent y "porter les armes du gouvernement". Quant aux armes privées, c'est l'affaire des autorités municipales ou du ministre de la Justice à voir, et l'avocat général, déclare-t-il, bon protestant et orangiste, certifie le ministre de la Milice, n'y voit pas d'objection. Cependant, continue le colonel-ministre, j'espère qu'il se glisse malheureusement "des fatmatiques" dans l'association, et que ce sont ceux-là qui le dénoncent d'avoir laissé parader les soldats à la procession de la Fête-Dieu. Puis il rappelle l'attitude qu'il est "l'honneur" d'adopter à propos de la question scolaire manitobaine, alors qu'il combattit la politique Tupper et la politique Laurier. Après quoi il fait l'éloge du 65ème pour sa conduite lors de la rébellion du Nord-Ouest, reconnaît que les processions religieuses sont permises par la loi, partant, que "les soldats" ont la permission d'y prendre part; il ajoute qu'ils ne peuvent y "porter les armes du gouvernement". Quant aux armes privées, c'est l'affaire des autorités municipales ou du ministre de la Justice à voir, et l'avocat général, déclare-t-il, bon protestant et orangiste, certifie le ministre de la Milice, n'y voit pas d'objection. Cependant, continue le colonel-ministre, j'espère qu'il se glisse malheureusement "des fatmatiques" dans l'association, et que ce sont ceux-là qui le dénoncent d'avoir laissé parader les soldats à la procession de la Fête-Dieu. Puis il rappelle l'attitude qu'il est "l'honneur" d'adopter à propos de la question scolaire manitobaine, alors qu'il combattit la politique Tupper et la politique Laurier. Après quoi il fait l'éloge du 65ème pour sa conduite lors de la rébellion du Nord-Ouest, reconnaît que les processions religieuses sont permises par la loi, partant, que "les soldats" ont la permission d'y prendre part; il ajoute qu'ils ne peuvent y "porter les armes du gouvernement". Quant aux armes privées, c'est l'affaire des autorités municipales ou du ministre de la Justice à voir, et l'avocat général, déclare-t-il, bon protestant et orangiste, certifie le ministre de la Milice, n'y voit pas d'objection. Cependant, continue le colonel-ministre, j'espère qu'il se glisse malheureusement "des fatmatiques" dans l'association, et que ce sont ceux-là qui le dénoncent d'avoir laissé parader les soldats à la procession de la Fête-Dieu. Puis il rappelle l'attitude qu'il est "l'honneur" d'adopter à propos de la question scolaire manitobaine, alors qu'il combattit la politique Tupper et la politique Laurier. Après quoi il fait l'éloge du 65ème pour sa conduite lors de la rébellion du Nord-Ouest, reconnaît que les processions religieuses sont permises par la loi, partant, que "les soldats" ont la permission d'y prendre part; il ajoute qu'ils ne peuvent y "porter les armes du gouvernement". Quant aux armes privées, c'est l'affaire des autorités municipales ou du ministre de la Justice à voir, et l'avocat général, déclare-t-il, bon protestant et orangiste, certifie le ministre de la Milice, n'y voit pas d'objection. Cependant, continue le colonel-ministre, j'espère qu'il se glisse malheureusement "des fatmatiques" dans l'association, et que ce sont ceux-là qui le dénoncent d'avoir laissé parader les soldats à la procession de la Fête-Dieu. Puis il rappelle l'attitude qu'il est "l'honneur" d'adopter à propos de la question scolaire manitobaine, alors qu'il combattit la politique Tupper et la politique Laurier. Après quoi il fait l'éloge du 65ème pour sa conduite lors de la rébellion du Nord-Ouest, reconnaît que les processions religieuses sont permises par la loi, partant, que "les soldats" ont la permission d'y prendre part; il ajoute qu'ils ne peuvent y "porter les armes du gouvernement". Quant aux armes privées, c'est l'affaire des autorités municipales ou du ministre de la Justice à voir, et l'avocat général, déclare-t-il, bon protestant et orangiste, certifie le ministre de la Milice, n'y voit pas d'objection. Cependant, continue le colonel-ministre, j'espère qu'il se glisse malheureusement "des fatmatiques" dans l'association, et que ce sont ceux-là qui le dénoncent d'avoir laissé parader les soldats à la procession de la Fête-Dieu. Puis il rappelle l'attitude qu'il est "l'honneur" d'adopter à propos de la question scolaire manitobaine, alors qu'il combattit la politique Tupper et la politique Laurier. Après quoi il fait l'éloge du 65ème pour sa conduite lors de la rébellion du Nord-Ouest, reconnaît que les processions religieuses sont permises par la loi, partant, que "les soldats" ont la permission d'y prendre part; il ajoute qu'ils ne peuvent y "porter les armes du gouvernement". Quant aux armes privées, c'est l'affaire des autorités municipales ou du ministre de la Justice à voir, et l'avocat général, déclare-t-il, bon protestant et orangiste, certifie le ministre de la Milice, n'y voit pas d'objection. Cependant, continue le colonel-ministre, j'espère qu'il se glisse malheureusement "des fatmatiques" dans l'association, et que ce sont ceux-là qui le dénoncent d'avoir laissé parader les soldats à la procession de la Fête-Dieu. Puis il rappelle l'attitude qu'il est "l'honneur" d'adopter à propos de la question scolaire manitobaine, alors qu'il combattit la politique Tupper et la politique Laurier. Après quoi il fait l'éloge du 65ème pour sa conduite lors de la rébellion du Nord-Ouest, reconnaît que les processions religieuses sont permises par la loi, partant, que "les soldats" ont la permission d'y prendre part; il ajoute qu'ils ne peuvent y "porter les armes du gouvernement". Quant aux armes privées, c'est l'affaire des autorités municipales ou du ministre de la Justice à voir, et l'avocat général, déclare-t-il, bon protestant et orangiste, certifie le ministre de la Milice, n'y voit pas d'objection. Cependant, continue le colonel-ministre, j'espère qu'il se glisse malheureusement "des fatmatiques" dans l'association, et que ce sont ceux-là qui le dénoncent d'avoir laissé parader les soldats à la procession de la Fête-Dieu. Puis il rappelle l'attitude qu'il est "l'honneur" d'adopter à propos de la question scolaire manitobaine, alors qu'il combattit la politique Tupper et la politique Laurier. Après quoi il fait l'éloge du 65ème pour sa conduite lors de la rébellion du Nord-Ouest, reconnaît que les processions religieuses sont permises par la loi, partant, que "les soldats" ont la permission d'y prendre part; il ajoute qu'ils ne peuvent y "porter les armes du gouvernement". Quant aux armes privées, c'est l'affaire des autorités municipales ou du ministre de la Justice à voir, et l'avocat général, déclare-t-il, bon protestant et orangiste, certifie le ministre de la Milice, n'y voit pas d'objection. Cependant, continue le colonel-ministre, j'espère qu'il se glisse malheureusement "des fatmatiques" dans l'association, et que ce sont ceux-là qui le dénoncent d'avoir laissé parader les soldats à la procession de la Fête-Dieu. Puis il rappelle l'attitude qu'il est "l'honneur" d'adopter à propos de la question scolaire manitobaine, alors qu'il combattit la politique Tupper et la politique Laurier. Après quoi il fait l'éloge du 65ème pour sa conduite lors de la rébellion du Nord-Ouest, reconnaît que les processions religieuses sont permises par la loi, partant, que "les soldats" ont la permission d'y prendre part; il ajoute qu'ils ne peuvent y "porter les armes du gouvernement". Quant aux armes privées, c'est l'affaire des autorités municipales ou du ministre de la Justice à voir, et l'avocat général, déclare-t-il, bon protestant et orangiste, certifie le ministre de la Milice, n'y voit pas d'objection. Cependant, continue le colonel-ministre, j'espère qu'il se glisse malheureusement "des fatmatiques" dans l'association, et que ce sont ceux-là qui le dénoncent d'avoir laissé parader les soldats à la procession de la Fête-Dieu. Puis il rappelle l'attitude qu'il est "l'honneur" d'adopter à propos de la question scolaire manitobaine, alors qu'il combattit la politique Tupper et la politique Laurier. Après quoi il fait l'éloge du 65ème pour sa conduite lors de la rébellion du Nord-Ouest, reconnaît que les processions religieuses sont permises par la loi, partant, que "les soldats" ont la permission d'y prendre part; il ajoute qu'ils ne peuvent y "porter les armes du gouvernement". Quant aux armes privées, c'est l'affaire des autorités municipales ou du ministre de la Justice à voir, et l'avocat général, déclare-t-il, bon protestant et orangiste, certifie le ministre de la Milice, n'y voit pas d'objection. Cependant, continue le colonel-ministre, j'espère qu'il se glisse malheureusement "des fatmatiques" dans l'association, et que ce sont ceux-là qui le dénoncent d'avoir laissé parader les soldats à la procession de la Fête-Dieu. Puis il rappelle l'attitude qu'il est "l'honneur" d'adopter à propos de la question scolaire manitobaine, alors qu'il combattit la politique Tupper et la politique Laurier. Après quoi il fait l'éloge du 65ème pour sa conduite lors de la rébellion du Nord-Ouest, reconnaît que les processions religieuses sont permises par la loi, partant, que "les soldats" ont la permission d'y prendre part; il ajoute qu'ils ne peuvent y "porter les armes du gouvernement". Quant aux armes privées, c'est l'affaire des autorités municipales ou du ministre de la Justice à voir, et l'avocat général, déclare-t-il, bon protestant et orangiste, certifie le ministre de la Milice, n'y voit pas d'objection. Cependant, continue le colonel-ministre, j'espère qu'il se glisse malheureusement "des fatmatiques" dans l'association, et que ce sont ceux-là qui le dénoncent d'avoir laissé parader les soldats à la procession de la Fête-Dieu. Puis il rappelle l'attitude qu'il est "l'honneur" d'adopter à propos de la question scolaire manitobaine, alors qu'il combattit la politique Tupper et la politique Laurier. Après quoi il fait l'éloge du 65ème pour sa conduite lors de la rébellion du Nord-Ouest, reconnaît que les processions religieuses sont permises par la loi, partant, que "les soldats" ont la permission d'y prendre part; il ajoute qu'ils ne peuvent y "porter les armes du gouvernement". Quant aux armes privées, c'est l'affaire des autorités municipales ou du ministre de la Justice à voir, et l'avocat général, déclare-t-il, bon protestant et orangiste, certifie le ministre de la Milice, n'y voit pas d'objection. Cependant, continue le colonel-ministre, j'espère qu'il se glisse malheureusement "des fatmatiques" dans l'association, et que ce sont ceux-là qui le dénoncent d'avoir laissé parader les soldats à la procession de la Fête-Dieu. Puis il rappelle l'attitude qu'il est "l'honneur" d'adopter à propos de la question scolaire manitobaine, alors qu'il combattit la politique Tupper et la politique Laurier. Après quoi il fait l'éloge du 65ème pour sa conduite lors de la rébellion du Nord-Ouest, reconnaît que les processions religieuses sont permises par la loi, partant, que "les soldats" ont la permission d'y prendre part; il ajoute qu'ils ne peuvent y "porter les armes du gouvernement". Quant aux armes privées, c'est l'affaire des autorités municipales ou du ministre de la Justice à voir, et l'avocat général, déclare-t-il, bon protestant et orangiste, certifie le ministre de la Milice, n'y voit pas d'objection. Cependant, continue le colonel-ministre, j'espère qu'il se glisse malheureusement "des fatmatiques" dans l'association, et que ce sont ceux-là qui le dénoncent d'avoir laissé parader les soldats à la procession de la Fête-Dieu. Puis il rappelle l'attitude qu'il est "l'honneur" d'adopter à propos de la question scolaire manitobaine, alors qu'il combattit la politique Tupper et la politique Laurier. Après quoi il fait l'éloge du 65ème pour sa conduite lors de la rébellion du Nord-Ouest, reconnaît que les processions religieuses sont permises par la loi, partant, que "les soldats" ont la permission d'y prendre part; il ajoute qu'ils ne peuvent y "porter les armes du gouvernement". Quant aux armes privées, c'est l'affaire des autorités municipales ou du ministre de la Justice à voir, et l'avocat général, déclare-t-il, bon protestant et orangiste, certifie le ministre de la Milice, n'y voit pas d'objection. Cependant, continue le colonel-ministre, j'espère qu'il se glisse malheureusement "des fatmatiques" dans l'association, et que ce sont ceux-là qui le dénoncent d